



© SMVT

EDITO

Chers collègues,

La rencontre des commissions thématiques, la création des premiers supports de communication et le lancement de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin versant » montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours. Cependant, l'échéance des six années fixée par le Préfet coordinateur de bassin se rapproche et la validation de l'état initial devra impérativement être privilégiée en 2014.

Les récentes élections municipales vont engendrer des modifications au sein de la composition de la Commission Locale de l'Eau. De nouveaux élus seront donc chargés de poursuivre l'élaboration du SAGE Thouet. Il est indispensable que chacun prenne conscience des nombreux enjeux liés à cet outil et continue la dynamique initiée pour améliorer l'état des masses d'eau de notre bassin et cela, dans les meilleurs délais.

La réussite de ce projet nécessite qu'il soit partagé par tous, aujourd'hui, dans son élaboration et demain, dans son application.

René CHARRON,

Président de la CLE du SAGE Thouet

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Lors de la séance plénière du 16 janvier 2014, les membres de la CLE ont validé le premier rapport d'activité du SAGE Thouet. Ce document permet au comité de bassin d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la CLE, ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE.

Ce rapport d'activité est également un outil de communication vis-à-vis des membres de la CLE mais aussi des partenaires locaux pour valoriser le travail effectué et améliorer la visibilité du SAGE.

Il se structure autour des points suivants :

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte
2. Présentation des activités de la CLE et de son bureau
3. Autres actions suivies par la cellule d'animation
4. Actions de communication 2013
5. Budget et financement
6. Analyse - bilan - perspectives

Si vous prenez connaissance de l'élaboration du SAGE Thouet, n'hésitez à vous rendre sur son site internet pour prendre connaissance de ce document : www.sagethouet.fr/documentation.html

2

MÉTHODOLOGIE
D'INVENTAIRE
DES ZONES HUMIDES

3

ALTÉRATION
DE LA QUALITÉ
DE L'EAU

4

PLANS
D'ACTIONS ZONES
VULNÉRABLES

5

LES PLANS
D'EAU ET
LEURS IMPACTS

MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

En 2013, plusieurs collectivités ont procédé à la réalisation d'inventaires de zones humides en vue d'anticiper la création ou la révision de leur document d'urbanisme. Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires et l'absence d'une méthodologie d'inventaire des zones humides rendait très difficile le suivi et la validation de ces documents.

Le rapport présentant les modalités d'inventaire des zones humides a donc été validé par la CLE du SAGE Thouet le 16 janvier 2014. **Cette méthodologie devient ainsi le document de référence pour les 193 communes comprises dans le périmètre du SAGE afin d'homogénéiser les démarches d'inventaires à l'échelle du bassin.**

Les modalités d'inventaire s'articulent principalement autour de 2 idées fortes :

LA DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

Tirée de l'article L211-1 du Code de l'Environnement, elle indique que seuls les critères liés à la végétation et à la pédologie sont pris en compte pour caractériser et délimiter une zone humide. Cette référence permet de s'assurer que les méthodes de délimitation d'une zone humide seront les mêmes pour toutes les communes du bassin du Thouet.

LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Même si le SAGE est responsable de la qualité de l'inventaire, la cellule d'animation n'est pas en mesure de localiser toutes les zones humides du bassin versant. La commune doit donc mettre en place un groupe d'acteurs afin de mobiliser le savoir local et d'assurer le suivi de l'inventaire. Il est composé à minima de plusieurs élus municipaux dont le maire, de 3 ou 4 représentants de la profession agricole, d'un représentant d'un syndicat de rivière et d'un représentant des associations locales (protection de la nature, propriétaire d'étangs, chasse, pêche, randonneur et propriété foncière).

Ces inventaires sont destinés à améliorer la connaissance et la typologie des zones humides du territoire. Elle ne constitue en aucun cas un document doté d'une portée réglementaire. Il ne remet donc pas en question les pratiques d'épandage et il n'impose aucun mode de culture spécifique. **En résumé, les réglementations applicables aux zones humides, notamment la nécessité de compenser leur destruction, s'imposent indépendamment de l'existence d'un inventaire.**

Il convient cependant de rappeler que la disparition massive de ces zones au cours des dernières décennies s'est accompagnée d'une forte dégradation de la qualité de l'eau. Il est donc essentiel de veiller à leur préservation en les retirant des zones à urbaniser (zonage AU) lors de l'élaboration des PLU.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur la réalisation de ces inventaires et sur les financements possibles, n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation ou à télécharger les modalités d'inventaire des zones humides de la CLE du SAGE Thouet sur le lien suivant :

www.sagethouet.fr/documentation.html



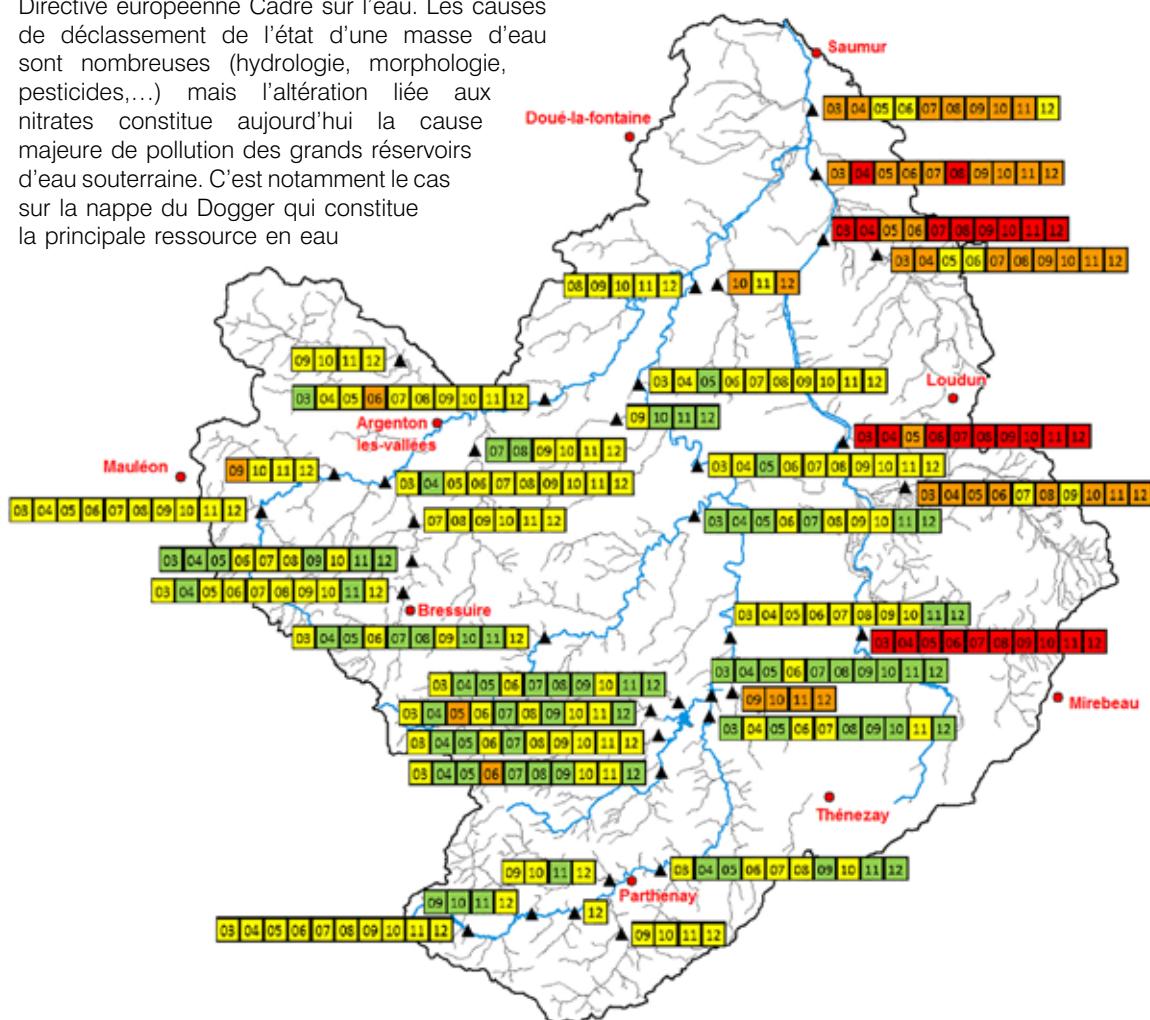
ALTÉRATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU LIÉE AUX NITRATES

L'évaluation de l'état d'une masse d'eau se fait par l'intermédiaire d'un réseau de stations de mesures disséminé à travers tout le bassin versant. Ainsi, 35 stations permettent d'obtenir une image de l'état général des eaux en disposant d'un suivi physico-chimique (température, oxygène dissous, phosphates, matières organiques,...) et biologique (indices poissons, macro invertébrés, diatomées, macrophytes). Certaines masses d'eau peuvent parfois faire l'objet d'un suivi plus régulier en fonction des enjeux qui en découlent.

Dans le précédent numéro, nous avions montré qu'aucune masse d'eau superficielle du bassin n'atteint le bon état écologique exigé par la Directive européenne Cadre sur l'eau. Les causes de déclassement de l'état d'une masse d'eau sont nombreuses (hydrologie, morphologie, pesticides,...) mais l'altération liée aux nitrates constitue aujourd'hui la cause majeure de pollution des grands réservoirs d'eau souterraine. C'est notamment le cas sur la nappe du Dogger qui constitue la principale ressource en eau

souterraine du bassin du Thouet. Les captages exploitant cet aquifère recueillent régulièrement des eaux brutes bien supérieures à la norme des 50mg/L en nitrates retenue par l'Organisation mondiale de la santé pour les eaux potables. Pour être en conformité avec la réglementation, les collectivités compétentes doivent procéder à des interconnexions (mélange avec les eaux du Cébron et/ou de la Loire) voire à la création d'usine de dénitrification pour diminuer ces concentrations.

Pour les eaux superficielles, la carte ci-dessous présente les moyennes annuelles en nitrates entre 2003 et 2012 obtenues à partir de chaque station de mesures du bassin du Thouet.



Le code couleur correspond aux valeurs suivantes :

© SMVT

Qualité du cours d'eau	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Nitrate NO ₃	Inférieur à 2 mg/L	De 2 à 10 mg/L	De 11 à 25 mg/L	De 26 à 50 mg/L	Supérieur à 50 mg/L



© SMVT

LES PLANS D'ACTIONS « ZONES VULNÉRABLES »

Selon une étude du CNRS, la présence de nitrates dans les eaux continentales provient à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisier (effluents d'élevage) tandis que le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %). Les zones les plus atteintes étant les plaines alluviales qui récoltent les eaux des grands bassins versants et sont des lieux privilégiés d'agriculture intensive. L'essentiel de cette pollution est dû à la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais et ce qui est réellement consommé par les plantes.

La Directive européenne du 12/12/1991 impose la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Cette Directive Nitrates couvre géographiquement toute l'Europe, tant pour les eaux souterraines ou superficielles, et tant pour les

eaux douces et potables, que pour les eaux non potables, saumâtres et salées. Elle s'applique dans toutes les zones où une augmentation des teneurs en nitrates a une origine agricole. **Ces zones dites « Zones Vulnérables » doivent être cartographiées et faire l'objet de programmes d'action (PA) encadré par l'Etat.**

Le 13 juin 2013 la France a été condamnée pour insuffisance de désignation des zones vulnérables. Ce contentieux est lié au non respect de la valeur impérative en nitrates fixée par la Directive 80/778/CEE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. L'Europe considère que la France n'a pas correctement mis en œuvre la Directive Nitrates et que les applications locales sont trop divergentes d'un département à l'autre.



© DUVALLET - SMVT

Dans ces conditions, la France a modifié en profondeur l'application de cette Directive en durcissant un certain nombre de points (augmentation des capacités de stockage, périodes d'épandage rétrécies, gestion de la fertilisation plus encadrée...).

Ces nouveaux textes sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2012 et coexistent pour l'instant avec les textes départementaux précédents. Un nouveau programme est attendu sous forme d'un arrêté préfectoral pour chaque région en 2014 pour intégrer les nouveaux textes nationaux et remplacer les textes départementaux.

A MÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DES PLANS D'EAU ET DE LEURS IMPACTS

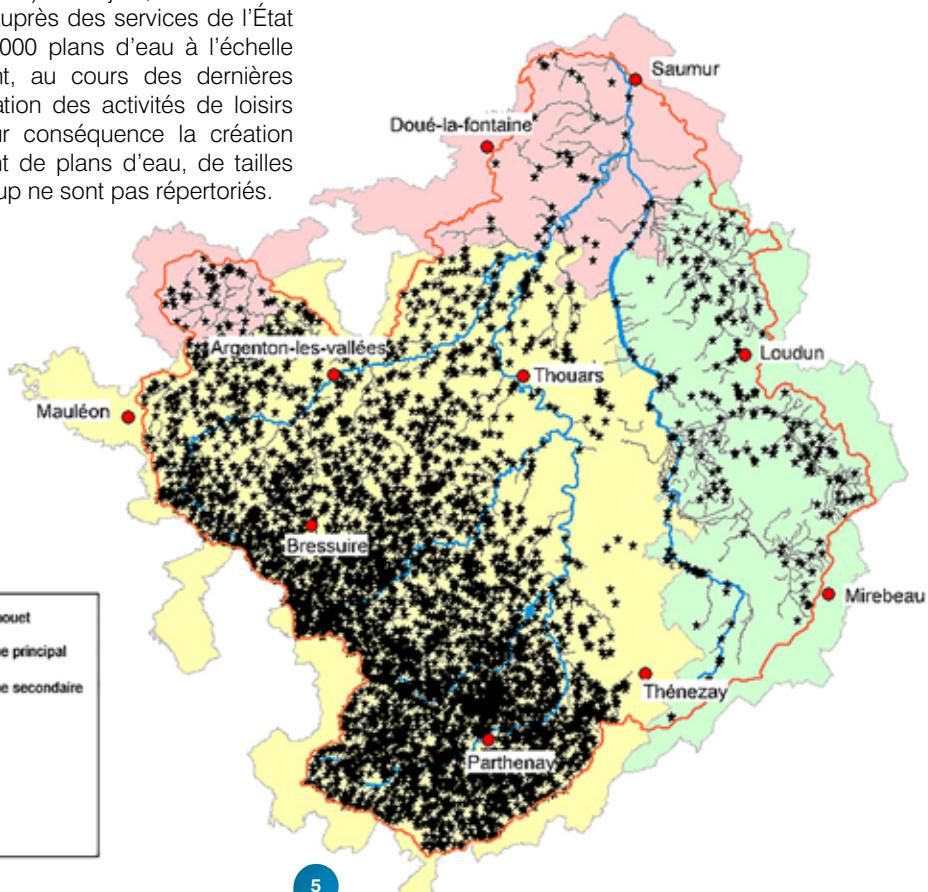
Un plan d'eau est une masse d'eau, plus ou moins permanente, douce, salée ou saumâtre, généralement caractérisée par des courants qui ne suivent pas la pente du fond et une stratification thermique de la densité. Par opposition aux masses d'eaux vives, il s'agit d'un écosystème lentique.

En fonction de leurs caractéristiques et de leurs modalités de gestion, la présence de plans d'eau peut générer des impacts aussi bien positifs (biodiversité, autoépuration...) que négatifs (entrave à la continuité, eutrophisation, introduction d'espèces invasives...) sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, et sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Comme le montre la carte ci-dessous, la densité de plans d'eau est très importante sur le bassin du Thouet du fait des caractéristiques géologiques observables, notamment sur la partie ouest du bassin (massif armoricain). À ce jour, les bases de données récupérées auprès des services de l'État inventoriaient plus de 7000 plans d'eau à l'échelle du bassin. Cependant, au cours des dernières décennies, l'augmentation des activités de loisirs a eu notamment pour conséquence la création d'un nombre important de plans d'eau, de tailles diverses, dont beaucoup ne sont pas répertoriés.

Dans un souci de neutralité et face aux divergences d'opinions qui subsistent en matière d'impact, la Commission Locale de l'Eau a proposé de faire appel à un prestataire afin d'améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet. Cette étude devrait démarrer en fin d'année 2014.

Suite aux résultats apportés par cette étude, les membres de la CLE devront se concerter sur la façon d'intégrer la problématique « plans d'eau » dans les futurs documents liés à l'élaboration du SAGE (diagnostic global, étude sur les volumes prélevables) et sur une méthode adaptée aux problématiques du bassin afin d'intervenir sur les plans d'eau remettant en cause les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.



INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Le site du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013. Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur : <http://www.sagethouet.fr>

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

© Baudry - SMVT

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- René CHARRON, Président de la CLE du SAGE Thouet
- Pierre GOHARD, animateur du SAGE Thouet
- Pierre PÉAUD, technicien du SAGE Thouet
- Claudie PAITREAU, assistante administrative

Avec le concours de :

